

ques, de faits et d'études spéciales sur les matières, il a voulu se porter l'agresseur des écrivains qui ne partagent point ses opinions, et cette manière de procéder a évidemment nui, soit au poids, soit à la maturité de ses jugements. Le premier écrit de M. Nolhac, déjà cité plus haut, a pour titre : *Observations sur quelques mémoires lus à la société d'Agriculture de Trévoux, relativement aux étangs de la Dombes* (Lyon, 1839, imp. de L. Perrin). Une phrase des Bulletins de cette société semble avoir servi de prétexte à M. Nolhac pour se placer sur la voie des personnalités, et voici cette phrase : « Les défenseurs des étangs se sont faits les détracteurs de la Bresse ; ils n'ont reculé devant aucune absurdité ; les assertions les plus fausses, ils les ont émises avec assurance, etc. (1)..... » Ces paroles, certainement, étaient peu mesurées et expliquent, sans toutefois les justifier, les répliques aigres de M. Nolhac. Le vigoureux athlète balaye toutes les propositions favorables à la destruction des étangs, semées sur sa route ; il se heurte contre M. Digoin, il réfute par les propres paroles de M. Journel, « droit inviolable auquel on ne peut porter atteinte sans une juste et préalable indemnité, » ses idées sur l'état légal des étangs, puis il s'élève contre le sentiment de M. Greppo père, il lui reproche de n'avoir détruit quelques-uns de ses étangs au Montellier et à Villars, que parce qu'ils ne lui rendaient rien et étaient marécageux. Il avoue l'insalubrité de la Dombes, et l'attribue à la nature du sol, qui, sous quelques pouces de terre végétale, offre une argile imperméable à l'eau de pluies (2). Il pose des préceptes

(1) Fascicule du Bulletin, n° 5.

(2) En cela M. Nolhac a mille fois raison. Le paysan de la Dombes est mal logé, mal vêtu, mal nourri. S'il buvait du vin comme celui de la Bresse Chalonnoise, il éviterait comme lui une partie des inconvénients inhérents à l'habitation des plaines humides, et son tempérament de lymphatique qu'il est, redeviendrait sanguin. Le sol de l'arrondissement de Louhans renferme presque les mêmes conditions que celui de la Dombes, et cependant il est moins meurtrier.